CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260304-04032026DELIB4-DE

Séance du 4 mars 2026

Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Membres ayant pris
15	13	12

Date de convocation : 26 février 2026

L'An Deux Mil Vingt Six le 4 mars à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, Didier GEORGELIN, Philippe GAUTIER, Jean Pierre PAUMIER, Thierry NEGARET, Matthieu LE DINAHET, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Christiane LE BARS, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC

Absents excusés : Hélène STEVENS

Secrétaire de séance : Ronan ALLARD a été élu.

4- Travaux de remplacement du brûleur de la chaudière – École Diwan

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de remplacement du brûleur de la chaudière de l'école Diwan sont nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement du système de chauffage de l'établissement.
À cet effet, un devis a été établi par l'entreprise Argoat Solution Énergie en date du 3 mars 2026, pour un montant de 2 760,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VALIDE le devis de l'entreprise Argoat Solution Énergie, en date du 3 mars 2026, pour un montant de 2 760,60 € TTC concernant le remplacement du brûleur de la chaudière de l'école Diwan ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le 10/3/2026